

**RÈGLEMENT NUMERO 2019-354 MODIFIANT LE REGLEMENT NUMERO 2017-329 DECRETANT
UNE DEPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 3 059 689 \$ POUR L'ACQUISITION
D'IMMEUBLES, LA REALISATION DE TRAVAUX DE DEMOLITION ET LA REALISATION DE
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL ET D'UNE BIBLIOTHEQUE EN
COLLABORATION AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Le « *Règlement numéro 2019-354 modifiant le règlement numéro 2017-329 décrétant une dépense et un emprunt au montant de 3 059 689 \$ pour l'acquisition d'immeubles, la réalisation de travaux de démolition et la réalisation de travaux de construction d'un centre multifonctionnel et d'une bibliothèque en collaboration avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe* » a franchi les étapes suivantes :

- AVIS DE MOTION DONNÉ LE 1ER OCTOBRE 2019 ;
- PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT LE 1ER OCTOBRE 2019 ;
- ADOPTION PAR LE CONSEIL LE 5 NOVEMBRE 2019 ;
- APPROBATION PAR LES PERSONNES HABILÉES À VOTER LE 13 NOVEMBRE 2019 ;
- APPROBATION PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE DU QUÉBEC LE 6 JANVIER 2020.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal de Saint-Dominique situé au 467, rue Deslandes à Saint-Dominique, aux heures habituelles de bureau.

Donné à St-Dominique, ce 7 janvier 2020.

CHRISTINE MASSÉ
Directrice générale et secrétaire-trésorière